



CONFIDENTIEL

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE

JAF JAFFE

NOTICE

1/8

Le DMA et son contenu s'adresse à tous les arbitres JAF et JAFFE

En fonction de l'âge des arbitres précités

- L'âge s'entend au 1^{er} juillet de la saison pour laquelle la demande de licence "arbitre" est effectuée •

Vous avez moins de 18 ans

• vous êtes concerné(e) par la page 8 du DMA •

➔ **Vous devez :**

Renseigner **UNIQUEMENT** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur".

En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 8 du DMA.

Vous avez plus de 18 ans

• vous êtes concerné(e) par les pages 2 à 7 du DMA •

➔ **Vous devez :**

Présenter un DMA JAF JAFFE en alternance avec un questionnaire de santé "QS-Sport"

Le DMA équivaut au certificat médical (d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive) nécessaire à la prise d'une licence sportive. Il a une validité de 3 ans conditionnée au maintien de la qualité de licencié, à l'obligation de répondre au QS-Sport et à en attester pendant les deux saisons consécutives au DMA (cf. art 70 des RG de la FFF)

Le cycle dure 3 ans : un DMA JAF JAFFE suivi de deux "QS-



Toute interruption du cycle par perte de la qualité de licencié rend le DMA obligatoire pour la reprise dudit cycle

(ex : congé sabbatique)

- **Lorsque vous devez présenter un DMA JAF JAFFE :** Tous les examens demandés correspondant à votre âge doivent être effectués (pge.2 à 5)
- **Lorsque vous devez répondre au QS-Sport :** En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées (pge.7 du DMA)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À SAVOIR

- Les praticiens qui effectuent vos examens (clinique, cardiaque, ...) peuvent demander des examens complémentaires.
- Concernant le DMA JAF JAFFE, lors de l'examen clinique le médecin émet une conclusion sur l'absence de contre-indication ou non à la pratique de l'arbitrage mais seule la direction médicale délivre l'absence de contre-indication médicale au vu de l'ensemble des éléments, examens et informations constituant le DMA JAF JAFFE. Elle peut également demander des examens complémentaires.



SECRET MÉDICAL

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE ^{2/8}

JAF JAFFE DMA

A ADRESSER SOUS PLI CONFIDENTIEL A VOTRE COMMISSION MÉDICALE.
Tout dossier incomplètement rempli sera irrecevable et retourné à l'arbitre.

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :/...../.....

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

PRÉAMBULE

*Le DMA JAF JAFFE (pge 2 à 5) correspond au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'arbitrage.
Selon les articles 69 et 76 du code de déontologie médicale, nous attirons votre attention sur l'importance de l'ensemble des examens demandés dans le cadre d'une politique de prévention de la santé et de la pratique du sport.
La prise en compte des facteurs de risque est nécessaire et l'avis d'un spécialiste peut être requis.
Il est préconisé que ce DMA JAF JAFFE soit effectué par un médecin fédéral du football ou un médecin titulaire d'un diplôme de médecine du sport, à défaut le médecin généraliste de l'arbitre peut l'établir.*

En cas d'avis médical défavorable de la direction médicale, ou si la constitution administrative du dossier est incomplète, l'autorisation d'arbitrer ne sera pas délivrée.

Le Médecin Fédéral National



SECRET MÉDICAL

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE JAF JAFFE DMA

3/8

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

QUESTIONNAIRE MÉDICAL CONFIDENTIEL

À remplir par l'arbitre préalablement à l'examen clinique

☐ non ☐ oui* Avez-vous été hospitalisé(e) ?

* précisez :

☐ non ☐ oui* Avez-vous été opéré(e) ?

* précisez :

☐ non ☐ oui* Avez-vous interrompu pour raisons médicales votre activité d'arbitre durant la dernière saison ?

* précisez :

☐ non ☐ oui* Avez-vous des troubles de la vue ? * précisez la correction : ☐ lunettes ☐ lentilles

☐ non ☐ oui* Souffrez-vous de diplopie (vision dédoublée par instant) ?

Avez-vous connaissance dans votre famille (et survenue avant l'âge de 50 ans) d'une ?

☐ non ☐ oui* - pathologie neurologique, maladie cardiaque ou vasculaire * précisez l'âge :

☐ non ☐ oui* - mort subite durant le sport ou non, y compris du nourrisson * précisez l'âge :

Avez-vous déjà ressenti pendant ou après un effort ?

☐ non ☐ oui - un malaise/perte de connaissance

☐ non ☐ oui - des palpitations (cœur irrégulier)

☐ non ☐ oui - une douleur thoracique

☐ non ☐ oui - une fatigue/un essoufflement inhabituel

Avez-vous déjà eu un(e) ?

☐ non ☐ oui* - électrocardiogramme

* date

☐ non ☐ oui* - échocardiogramme

* date

☐ non ☐ oui* - épreuve d'effort maximale

* date :

Avez-vous ?

☐ non ☐ oui - une maladie cardiaque

☐ non ☐ oui - une maladie des vaisseaux

☐ non ☐ oui - été opéré du cœur/des vaisseaux

☐ non ☐ oui - un diabète

☐ non ☐ oui - un cholestérol élevé

☐ non ☐ oui - un souffle cardiaque

☐ non ☐ oui - un trouble du rythme connu

☐ non ☐ oui - une hypertension artérielle

☐ non ☐ oui* Fumez-vous ? * nombre par jour ?

depuis quelle date ?....

☐ non ☐ oui* Avez-vous des allergies ?

* précisez :

☐ non ☐ oui* Prenez-vous un traitement régulièrement ?

* précisez :

☐ non ☐ oui Êtes-vous suivi régulièrement par un dentiste ?

☐ non ☐ oui* Avez-vous eu des problèmes vertébraux ou ostéoarticulaires ? * précisez :

Date de votre dernière vaccination contre le tétanos ?

Autre(s) sport(s) pratiqué(s) :

Je soussigné(e),

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

DATE :

SIGNATURE (obligatoire) :

CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DES DONNÉES

IMPORTANT : Sans votre consentement signé la commission médicale ne pourra faire lecture de votre DMA pour établir votre aptitude

Les données précitées sont uniquement destinées à la commission médicale de district, ou de ligue, qui les conserve dès l'enregistrement du dossier, et ce durant toute l'activité de l'arbitre, puis les supprime définitivement dans l'année qui suit la cessation totale de ladite activité. En conséquence, l'arbitre est invité à faire systématiquement une copie de ses dossiers et examens s'il souhaite en conserver l'historique. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. L'arbitre peut exercer ses droits en s'adressant auprès de la commission médicale en charge de l'instruction de son dossier.

Je soussigné(e), Consens expressément à ce que mes données personnelles y compris mes données de santé figurant sur l'ensemble du DMA fassent l'objet d'un traitement par la commission médicale de district ou de ligue et ce afin de statuer sur mon aptitude médicale dans le cadre de ma demande de licence d'arbitre

DATE :

SIGNATURE (obligatoire) :



SECRET MÉDICAL

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE

JAF JAFFE DMA

4/8

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

EXAMEN CLINIQUE

ANTÉCÉDENTS DÉCLARÉS

MEDICAUX ET CHIRURGICAUX	
ALLERGIE(S)	
TRAITEMENT(S) EN COURS	

EXAMEN MORPHOSTATIQUE

Taille : (m/cm)	IMC : (Poids/ Taille ²)	Normal	Surpoids	Obésité modérée	Obésité sévère	Obésité morbide
Poids : (kg/g)		18,5 à 25	25 à 30	30 à 35	35 à 40	Plus de 40

EXAMEN SOMATIQUE : anomalie éventuelle

EXAMEN APPAREIL LOCOMOTEUR ET RACHIDIEN : anomalie éventuelle

EXAMEN APPAREIL RESPIRATOIRE : anomalie éventuelle

EXAMEN CARDIOLOGIQUE : anomalie éventuelle

CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE

Je soussigné(e),

Docteur en médecine à

Certifie avoir examiné(e) M, Melle, Mme,, arbitre de football, et constaté(e) qu'il (elle) :

- ☐ Présente, à ce jour, une absence de contre-indication à la pratique de l'arbitrage.
- ☐ Contre-indique, à ce jour, la pratique de l'arbitrage. Préciser le motif :

DATE :

SIGNATURE ET CACHET (obligatoire) :



SECRET MÉDICAL

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE JAF JAFFE DMA

5/8

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

EXAMEN CARDIOLOGIQUE

EXAMEN CARDIOLOGIQUE : anomalie éventuelle

Selon l'avis du médecin, du cardiologue ou présence de signes fonctionnels : la fréquence des examens peut être modifiée et d'autres exigés

Pression Artérielle	
Fréquence Cardiaque de repos	
Interprétation ECG si nécessaire (joindre le tracé)	
ÂGE	Joindre les tracés et interprétations des examens cardiologiques
Moins de 18 ans	<u>Aucun examen</u> cardiaque à effectuer
De 18 ans à +	<u>Une seule fois par carrière réaliser une Échographie cardiaque.</u> Cet examen exigé lors du 1er DMA est à réaliser dans un délai de 12 mois à partir de la date dudit DMA. L'Epreuve d'Effort à visée cardiologique n'est pas recommandée mais le cardiologue peut l'imposer en fonction des besoins
De 18 ans à +	<u>Une seule fois : ECG de repos</u> > Cet examen exigé lors du 1er DMA JAF JAFFE : aucun délai n'est accordé, il doit être présenté lors de ce 1er DMA

⇨ CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE

Je soussigné(e),

Docteur en médecine à

Certifie avoir examiné(e) M, Melle, Mme,, arbitre de football, et constaté(e) qu'il (elle) :

- ☐ Présente, à ce jour, une absence de contre-indication à la pratique de l'arbitrage.
☐ Contre-indique, à ce jour, la pratique de l'arbitrage. Préciser le motif :

DATE :

SIGNATURE ET CACHET (obligatoire) :



SECRET MÉDICAL

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE JAF JAFFE DMA

6/8

SAISON 20...../20.....

NOM :

PRÉNOM :

EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE

L'examen peut être pratiqué **un médecin ophtalmologue**. Les tests peuvent être réalisés par un **orthoptiste** mais le certificat devra être signé par le **médecin ophtalmologue** (possibilité si les tests ont été réalisés en amont par un orthoptiste de faire une téléconsultation).

Il est **OBLIGATOIRE**

BILAN INITIAL ☐		
1 • ACUITÉ VISUELLE		
	Œil droit	Œil gauche
Sans correction		
Avec correction		
Correction optique		
Mode de correction	☐ Lunettes ☐ Lentilles	
2 • CHAMP VISUEL (celui-ci peut être automatisé)		
Œil droit		
Œil gauche		
3 • VISION BINOCULAIRE		
Œil droit		
Œil gauche		
4 • MOBILITÉ PUPILLAIRE		
Œil droit		
Œil gauche		
5 • EXAMEN ORGANIQUE DES GLOBES OCULAIRES		
	Œil droit	Œil gauche
Segment		
Fond d'œil		
6 • TEST CHROMATIQUE ISHIHARA		
7 • ÉBLOUISSEMENT - Existe-il une sensibilité à l'éblouissement ?		

RENOUVELLEMENT ☐		
1 • ACUITÉ VISUELLE		
	Œil droit	Œil gauche
Sans correction		
Avec correction		
Correction optique		
Mode de correction	☐ Lunettes ☐ Lentilles	
2 • CHAMP VISUEL (celui-ci peut être automatisé)		
Œil droit		
Œil gauche		
3 • VISION BINOCULAIRE		
Œil droit		
Œil gauche		

• - ♦ - •

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
➤ La cécité monoculaire est incompatible avec la pratique de l'arbitrage.
➤ La diplopie est une contre-indication relative.
➤ La pratique de l'arbitrage est interdite dans les 3 mois après une chirurgie réfractive (motif : aggravation de la sensibilité à l'éblouissement)
➤ Selon les résultats transmis, la commission médicale se réserve le droit de demander des examens complémentaires (autres spécialistes)

• - ♦ - •

○ CERTIFICAT D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE

Je soussigné(e), ophtalmologue à

Certifie avoir examiné ☐ Melle, ☐ Mme, ☐ M....., arbitre de football, et constaté qu'il (elle) :

- ☐ Présente, à ce jour, une absence de contre-indication ophtalmologique à la pratique de l'arbitrage.
- ☐ Contre-indique, à ce jour, la pratique de l'arbitrage sur le plan ophtalmologique.

Préciser le motif :

DATE DE L'EXAMEN :

SIGNATURE et CACHET (obligatoire):



CONFIDENTIEL

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE

JAF JAFFE DMA

7/8

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'ARBITRE JAF JAFFE MAJEUR PRÉALABLE À LA DEMANDE LICENCE (OBTENTION OU RENOUELEMENT)

Pour plus de détails se conférer à la notice accompagnant le DMA ou à l'article 70 des règlements généraux de la FFF

UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX ARBITRES RÉPONDANT IMPÉRATIVEMENT AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- avoir présenté un DMA à N-1 ou à N-2
- avoir été licencié à N-1

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un DMA pour demander votre licence d'arbitre au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 de ses règlements Généraux.

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :		
1 Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2 Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3 Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4 Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5 Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6 Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
À CE JOUR :		
7 Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur à la suite d'un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8 Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9 Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

MARCHE À SUIVRE DE L'ARBITRE MAJEUR POUR SA DEMANDE DE LICENCE :

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

- ⇒ Vous ne devez pas fournir de DMA JAF JAFFE.
- ⇒ Reportez-vous à la demande de licence et suivez les indications.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

- ⇒ Vous devez fournir un DMA JAF JAFFE à la commission médicale de votre district ou de votre ligue. Suivez les indications des examens du DMA JAF JAFFE.

Consultez un médecin : présentez-lui ce questionnaire renseigné ainsi que le DMA pour qu'il y porte sa conclusion quant à l'absence de contre-indication à la pratique de l'arbitrage.

- ⇒ Reportez-vous à la demande de licence et suivez les indications.



DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE

JAF JAFFE DMA

8/8

SAISON 20..... /20.....

NOM :

PRÉNOM :

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'ARBITRE JAF JAFFE MINEUR PRÉALABLE À LA DEMANDE LICENCE (OBTENTION OU RENOUVELLEMENT)

Pour plus de détails se conférer à la notice accompagnant le DMA ou à l'article 70 des règlements généraux de la FFF

AVERTISSEMENT À DESTINATION DES PARENTS DE L'ARBITRE MINEUR OU DE LA PERSONNE AYANT L'AUTORITÉ PARENTALE :

- L'arbitre concerné doit avoir moins de 18 ans au 1^{er} juillet de la saison (N) indiquée ci-dessus
- Ce questionnaire doit être complété de préférence par le mineur, si vous estimez qu'il est capable de le faire.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer qu'il soit correctement rempli et d'appliquer les instructions en fonction des réponses.

Ce questionnaire de santé n'est pas un contrôle. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Il permet de savoir si vous devez fournir un DMA pour demander votre licence d'arbitre au sein de la FFF selon les règles de l'article 70 de ses règlements Généraux.

Tu es une FILLE ☐ un GARÇON ☐ / Quel est ton âge ? ANS

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
AUJOURD'HUI	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR LES PARENTS	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

MARCHE À SUIVRE DE L'ARBITRE MINEUR POUR SA DEMANDE DE LICENCE :

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

⇒ Vous ne devez pas fournir de DMA.

⇒ Reportez-vous à la demande de licence et suivez les indications.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

⇒ Vous devez fournir un DMA à la commission médicale de votre district ou de votre ligue. Suivez les indications des examens du DMA.

Consultez un médecin : présentez-lui ce questionnaire renseigné ainsi que le DMA pour qu'il y porte sa conclusion quant à l'absence de contre-indication à la pratique de l'arbitrage.

⇒ Reportez-vous à la demande de licence et suivez les indications.